

Le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation

A PARTIR DE
12 MOIS

LE CSAU SERA OBLIGATOIRE DÈS LE 1 ER JANVIER 2024.

i L'objectif de ce test est de vérifier l'équilibre caractériel du chien, sa sociabilité et l'aptitude du maître à exercer le contrôle de son animal. L'attention du juge portera particulièrement sur ces points spécifiques du caractère de l'animal qui lui est présenté.

1 - Entrée sur le terrain

Le chien sera tenu en laisse et le couple se dirigera vers le juge



2 - Exercice de la stabilité et de la sociabilité, en présence et en l'absence du maître

1) Attitude aux caresses et contact avec une personne étrangère.
Contrôle de l'identification du chien.
Effectué en présence du maître.

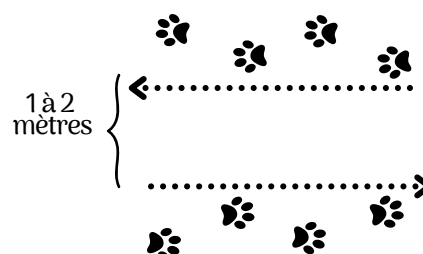


5 mètres minimum

2) Test de la réaction du chien au bruit, (autre que la surprise).
Effectué en présence et en l'absence du maître



3) Croisement avec un autre chien tenu en laisse.



Si le chien montre, d'emblée, des signes d'agressivité ou des peurs excessives, si son comportement est tel que le juge ne puisse contrôler l'identification, **le chien devra être ajourné.**

3 - Exercice de la marche en laisse

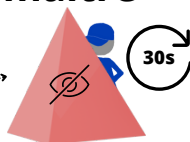


1) Le chien devra effectuer une marche avec son maître sans tirer sur la laisse.

2) Puis, le passage du binôme dans un groupe de personnes laisse détendue.

4 - Exercice de l'absence du maître

Position au choix.
Départ et retour au chien



Un déplacement du chien dans un rayon de 2 mètres pendant l'absence ne constitue pas une faute.

5 - Exercice du rappel au pied

Position au choix.
Chien immobilisé



20 mètres environ



Le chien doit revenir au pied dans un délai de 15 secondes et un rayon de 2 mètres.

L'incapacité d'un chien à exécuter l'un ou l'autre de ces exercices d'assouplissement ne peut constituer un motif d'ajournement.
Nota : L'ajournement d'un chien au test du CSAU n'est pas définitif, ce chien pouvant être présenté à nouveau ultérieurement.

